



# TESTAMENT

## succesion.....

Par **denis0168**, le **10/06/2021** à **07:40**

bonjour

ma compagne et moi meme nous sommes paces sous le regime d indivision nous avons une maison je voudrais que ma compagne herite de la moitie de tout mes biens et le reste en usufruit en sachant que j ai une fille est ce possible ? et comment l indiquer sur un testament ?je voudrais savoir si je decedais ma fille a t elle un droit sur la part de ma compagne ?

Cordialement

Par **youris**, le **10/06/2021** à **09:37**

bonjour,

votre fille est héritière réservataire, sa réserve est de la moitié de votre patrimoine.

vous pouvez donc disposer comme vous l'entendez de votre quotité disponible.

vous pouvez indiquer sur votre testament que vous léguer à votre partenaire la moitié de vos biens et l'usufruit sur la totalité de vos biens.

vous pouvez prendre conseil auprès d'un notaire.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2021** à **09:51**

Bonjour

Attention ajouter l'usufruit à la donation de la quotité disponible peut poser problème.